

---

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le jeudi 13 juin 2024 à 9 h  
Mairie d'arrondissement, salle du conseil 201 située au 405, avenue Ogilvy**

---

**PRÉSENCES :**

Laurence LAVIGNE LALONDE, Mairesse d'arrondissement  
Sylvain OUELLET, Conseiller de la ville - district de François-Perrault  
Mary DEROS, Conseillère de la ville - district de Parc-Extension  
Josué CORVIL, Conseiller de la ville - district de Saint-Michel

**ABSENCE :**

Martine MUSAU MUELE, Conseillère de la ville - district de Villeray

**AUTRES PRÉSENCES :**

Madame Annette DUPRÉ, Directrice des services administratifs et du greffe  
Monsieur Marco ST-PIERRE, Directeur des travaux publics  
Madame Nadine MEDAWAR, Directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social  
Madame Lyne DESLAURIERS, Secrétaire d'arrondissement  
Madame Gabrielle GAUTHIER, Secrétaire d'arrondissement substitut

---

**10.01 - Ouverture de la séance**

La mairesse déclare la séance ouverte à 9 h 02.

---

**CA24 14 0191**

**Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement**

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement, tel que proposé.

Adopté à l'unanimité.

10.02

---

**10.03 - Période de questions du public**

À 9 h 03, la mairesse d'arrondissement appelle l'article de l'ordre du jour relatif à la « Période de questions du public ». Aucune question n'est soulevée et la période de questions est close.

---

**10.04 - Période de questions des membres du conseil**

À 9 h 04, aucune question n'est soulevée par les membres du conseil d'arrondissement et la période de questions est close.

---

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.01 à 20.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CA24 14 0192**

**Octroyer un contrat à 2630-3818 Québec Inc. F.A.S.R.S Progest Construction, plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de réaménagement partiel du chalet Jean-Paul II, aux prix de sa soumission, soit au montant de 855 587,61 \$, taxes incluses et autoriser une dépense totale de 1 003 925,75 \$, taxes incluses (contingences : 128 338,14 \$; incidences : 20 000 \$) - appel d'offres public VSP-24-IMM-07 (8 soumissionnaires)**

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

1. d'octroyer un contrat à 2630-3818 Québec Inc. F.A.S.R.S Progest Construction, plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de réaménagement partiel du chalet Jean-Paul II, aux prix de sa soumission, soit au montant maximal de 855 587,61 \$, taxes incluses et autoriser une dépense totale de 1 003 925,75 \$, taxes incluses ;
2. d'autoriser des contingences de 128 338,14 \$, taxes incluses ;
3. d'autoriser des incidences de 20 000 \$, taxes incluses ;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Direction de l'aménagement des parcs et espaces publics du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1249910001

---

**CA24 14 0193**

**Octroyer un contrat à ACI - ponts et ouvrages d'art inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de fondations et étaieiment temporaire au Centre sportif Jean-Rougeau, aux prix de sa soumission, soit au montant maximal de 221 901,75 \$, taxes incluses, et autoriser une dépense totale de 289 687 \$, taxes incluses (contingences : 33 285,25 \$; incidences : 34 500 \$) et affecter 132 261,42 \$ à même les surplus de l'arrondissement - appel d'offres public VSP-24-IMM-10 (6 soumissionnaires).**

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Josué CORVIL

et résolu :

1. d'octroyer un contrat à ACI - ponts et ouvrages d'art inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de fondations et étaieiment temporaire au Centre sportif Jean-Rougeau, aux prix de sa soumission, soit au montant maximal de 221 901,75 \$, taxes incluses ;
2. d'autoriser des contingences de 33 285,25 \$, taxes incluses ;
3. d'autoriser des incidences de 34 500 \$, taxes incluses ;
4. d'affecter 132 261,42 \$ à même les surplus de l'arrondissement ;
5. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1244741002

---

**70.01 Levée de la séance**

La séance est levée à 9h10.

---

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

---

Laurence LAVIGNE LALONDE  
Mairesse d'arrondissement

---

Lyne DESLAURIERS  
Secrétaire d'arrondissement

---

Laurence LAVIGNE LALONDE  
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 2 juillet 2024.